

Appel à candidatures régional : Soutien aux Aidants en Occitanie

**AAC n°2 : Aidants – Coordination régionale des
Pôles Partenaires Aidants (PPA) et des
Plateformes d’accompagnement et de répit des
aidants (PFR) /Communication régionale autour
de l’axe Aidants**

Date : 17 octobre 2025

1. CONTEXTE

En France, 9,3 millions de personnes soutiennent régulièrement un proche en situation de dépendance. Pour répondre à cet enjeu majeur de santé publique, plusieurs stratégies nationales ont été déployées (Plans Alzheimer, Plan maladies neuro-dégénératives (MND), Stratégie « Agir pour les aidants »).

Dans ce cadre, depuis 2018, l'ARS Occitanie s'engage activement en faveur des aidants à travers son Projet Régional de Santé. Elle soutient notamment le déploiement des Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) et des Pôles Partenaires Aidants (PPA).

Le présent cahier des charges vise à structurer trois missions régionales complémentaires qui seront financées par l'ARS Occitanie :

- la coordination régionale des PFR,
- la coordination régionale des PPA,
- la communication régionale autour de l'axe Aidants.

2. PRESENTATION ET OBJECTIFS

a. Mission 1 : Coordination et animation régionale des plateformes d'accompagnement et de répit

Dans le cadre de la stratégie régionale de soutien aux aidants, il est essentiel de structurer et de renforcer les actions des PFR afin d'améliorer leur visibilité, leur efficacité et leur coordination à l'échelle régionale.

Cette mission de coordination vise à assurer le lien entre le réseau des PFR et l'ARS.

À ce jour, 27 structures sont réparties sur 30 sites dans tous les départements de la région Occitanie. Chaque département dispose donc désormais d'une ou plusieurs PFR.

b. Mission 2 : Coordination et animation régionale des PPA

Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux aidants, le déploiement des Pôles Partenaires Aidants répond au besoin de renforcer la coopération entre les différents acteurs engagés dans l'accompagnement des aidants sur les territoires.

Ces pôles sont des leviers essentiels pour structurer et coordonner les actions, favoriser les échanges, et construire des réponses adaptées aux besoins spécifiques des aidants

Cette mission s'inscrit ainsi dans une démarche globale visant à renforcer les coopérations territoriales et à améliorer la qualité de l'accompagnement des aidants en région.

En 2025, la démarche PPA, déjà mise en œuvre dans les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne, sera élargie à deux nouveaux départements : l'Ariège et le Gard.

L'ARS poursuit sa mission d'accompagnement des PPA existants et œuvre à leur déploiement sur l'ensemble du territoire régional.

c. Mission 3 : communication régionale autour de l'axe Aidants

L'ARS Occitanie souhaite renforcer la structuration de l'offre sur le territoire et améliorer sa visibilité auprès des aidants, s'inscrivant ainsi dans la continuité de la stratégie nationale de soutien aux aidants.

En appui aux missions 1 et 2 de coordination régionale des PPA et des PFR, le chargé de mission régional en communication s'intègre pleinement dans cette dynamique en apportant un soutien stratégique et opérationnel à la coordination régionale autour de l'axe Aidant.

3. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

1. Porteur de projet

Le dispositif pourra être porté par une association, une structure experte ou un groupement habilité. Le porteur devra disposer d'une expertise reconnue dans le champ de l'aide aux aidants et être implanté en région Occitanie.

2. Public cible

Les missions s'adressent aux :

- Plateformes d'accompagnement et de répit des aidants présentes sur le territoire de la région Occitanie
- Pôles Partenaires Aidants présents sur le territoire de la région Occitanie
- Acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accompagnement des aidants
- Aidants résidant en Occitanie

3. Modalités de mise en œuvre

Une coordination étroite devra être assurée entre les chargés de mission responsables de la coordination des PFR et des PPA, et le chargé de mission régional en communication dédié à l'axe Aidants.

3.1. Mission 1 : Coordination et animation régionale des PFR

Cette mission consiste à assurer la coordination des PFR à l'échelle régionale, en favorisant leur cohérence, leur efficacité et leur lisibilité.

Dans le cadre de cette mission, les principales actions prévues comprennent :

- L'organisation et l'animation des réunions régulières entre les PFR afin de favoriser les échanges d'expériences et le partage de bonnes pratiques ;
- L'élaboration et la diffusion d'outils d'information et de communication à destination des professionnels, des partenaires et des aidants ;
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement spécifiques pour soutenir le développement et la professionnalisation des PFR.

3.2. Mission 2 : Coordination régionale et animation des PPA

Cette mission vise à accompagner les porteurs de projet locaux dans le cadre du développement des Pôles Partenaires Aidants, en renforçant la dynamique territoriale et partenariale autour des aidants.

Dans le cadre de cette mission, les principales actions prévues comprennent :

- Un appui technique et méthodologique aux porteurs de PPA existants dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs actions ;
- La poursuite d'une dynamique à l'émergence de nouveaux PPA sur la région Occitanie dans le respect de la programmation de déploiement validée par l'ARS ;
- La coordination entre les acteurs locaux et régionaux impliqués dans l'accompagnement des aidants, en veillant à la complémentarité des initiatives ;
- L'organisation et l'animation des temps d'échanges, de rencontres et de concertation à l'échelle territoriale via la mise en place d'une dynamique régionale inter-PPA;
- La valorisation des initiatives innovantes et des bonnes pratiques afin de favoriser leur diffusion

3.3. Mission 3 : Communication régionale autour de l'Axe Aidants

Cette mission vise à renforcer la cohérence régionale du soutien aux aidants, faciliter l'accès à l'information et valoriser les initiatives locales d'accompagnement et de répit.

Dans le cadre de cette mission, les principales actions prévues consistent à :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de communication commune, en collaboration avec les acteurs de terrain, les institutions et les aidants, pour favoriser une meilleure appropriation des dispositifs par tous les acteurs concernés.
- Accroître la visibilité et la clarté de l'offre régionale de services destinés aux aidants (PFR, PPA, ligne écoute aidants...) en développant des supports et canaux de communication adaptés aux différents publics.
- Faciliter la coordination et la mise en réseau des acteurs impliqués dans les PPA et PFR grâce à la diffusion d'outils, d'informations et de bonnes pratiques.
- Valoriser les initiatives locales et régionales en assurant la capitalisation et la diffusion régulière des actions innovantes ou structurantes dans le domaine de l'accompagnement des aidants.
- Accompagner l'organisation d'événements régionaux ou interterritoriaux (journées thématiques, séminaires, webinaires, etc.) dédiés aux aidants et aux professionnels qui les accompagnent.

4. COOPERATIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

Le porteur devra démontrer son intégration au sein du maillage institutionnel local, en précisant les territoires couverts par ses actions ainsi que les coopérations opérationnelles établies avec les acteurs du territoire (collectivités, institutions, structures médico-sociales, associations, etc.).

Il lui sera notamment demandé :

- de représenter activement le réseau auprès des partenaires institutionnels ;
- d'assurer une animation régulière, coordonnée et efficiente des plateformes d'accompagnement et de répit et des pôles partenaires aidants ;
- de contribuer au renforcement et à la structuration d'une dynamique partenariale à l'échelle régionale.

5. COMMUNICATION

Le porteur de projet devra, lors du dépôt de sa candidature auprès de l'ARS, présenter un plan de communication complet et structuré. Ce plan devra détailler la stratégie envisagée pour la diffusion et la valorisation des actions menées.

Il comprendra notamment :

- Les objectifs de communication visés (notoriété, sensibilisation, mobilisation des aidants et des professionnels) ;
- Les publics cibles prioritaires (aidants, professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux) ;
- Les canaux et supports de communication envisagés (réseaux sociaux, site internet, flyers, affichage, événements locaux, newsletters, partenariats avec les structures régionales telles que les PFR, URPS, etc.) ;
- Les actions spécifiques pour toucher efficacement les aidants, notamment ceux isolés ou difficiles à joindre ;
- Le calendrier prévisionnel des campagnes et actions de communication ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'impact des actions de communication.

Le porteur de projet devra aussi prévoir une démarche proactive de collaboration avec les acteurs régionaux et locaux pour assurer la diffusion la plus large et cohérente possible du dispositif.

6. MODALITES DE FINANCEMENT

Une convention de partenariat pluriannuelle sera signée entre l'ARS Occitanie et le porteur de projet afin de garantir le financement de ces missions par le biais d'une délégation de crédits du Fonds d'Intervention Régionale (FIR). Les modalités précises de versement seront définies dans la convention.

Pour assurer ces missions, des moyens financiers seront alloués pour prendre en charge notamment :

- Le financement des 3 chargés de mission à temps plein
- Les frais de fonctionnement

Profil des chargés de mission à recruter :

Le chargé de mission devra justifier d'une expérience confirmée dans la coordination de projets territoriaux, notamment dans les secteurs de la santé, du social ou du médico-social. Il devra maîtriser les politiques d'accompagnement des aidants, les dispositifs et cadres législatifs associés.

Il devra également posséder des compétences solides en animation de réseaux et conduite de réunions, ainsi qu'en communication écrite et orale, avec la capacité de produire des documents clairs et adaptés à différents publics.

La maîtrise des outils numériques et collaboratifs est indispensable pour assurer une coordination efficace. Enfin, le porteur devra démontrer une aptitude à travailler en partenariat avec une diversité d'acteurs dans une démarche de concertation et de co-construction.

Les trois chargés de mission assurent un reporting régulier auprès de l'ARS Occitanie.

7. EVALUATIONS ET INDICATEURS DE SUIVI DES MISSIONS 1, 2 ET 3

Une évaluation annuelle sera à faire selon des indicateurs préalablement définis. Par ailleurs un rapport d'activité annuel permettra notamment de dégager les écueils et les réussites de cet axe concernant les missions 1 et 2. L'ARS Occitanie pourra solliciter, en cours d'année, la transmission de ces indicateurs.

7.1. Mission 1 : Coordination et animation régionale des PFR

Indicateurs de processus :

- Elaboration d'un plan de suivi de l'activité des PFR.
- Elaboration d'un outil de recensement des activités déployées par les PFR.

Indicateurs d'activité :

- Nombre de conventions signées avec les PFR.
- Nombre de rencontres avec les PFR.
- Nombre de groupes de travail animés (type, thématiques)

Indicateurs de résultat :

- Bilan global de l'activité de coordination inter-PFR

7.2. Mission 2 : Coordination régionale et animation des PPA

Indicateurs de processus :

- Elaboration d'un plan de suivi de l'activité des PPA existants.
- Elaboration d'un plan de déploiement des nouveaux PPA.

Indicateurs d'activité :

- Nombre de rencontres avec les PPA (type de rencontres).
- Nombre de réunions de présentation des PPA.

Indicateurs de résultat :

- Bilan global de l'activité de coordination des PPA.
- Nombre de PPA déployés.

7.3. Mission 3 : Communication régionale autour de l'Axe Aidants

Le chargé de mission communication axe Aidants devra assurer une coordination efficace avec les acteurs régionaux, développer et diffuser des supports et campagnes de communication, organiser des événements, et valoriser les initiatives locales.

Indicateurs de processus :

- Mise en place d'une stratégie régionale de communication en lien avec tous les acteurs concernés
- Suivi de la coordination avec les chargés de missions régionaux des PFR et PPA (*nombre de réunions, échanges formalisés*)

Indicateurs d'activité :

- Nombre de supports de communication produits ou diffusés (affiches, brochures, vidéos, kits, newsletters).
- Nombre de campagnes de communication et événements organisés (journées nationales, actions territoriales).

- Actions de valorisation des initiatives locales et régionales (diffusion de retours d'expérience, portraits d'acteurs, bonnes pratiques...)
- Nombre de partenariats et canaux de communication mobilisés (*site web, réseaux sociaux, newsletters...*).

Indicateurs de résultat :

- Taux d'utilisation et de téléchargement des outils de communication mis à disposition (site internet portails aidants)
- Niveau de satisfaction des aidants et professionnels concernant l'accès à l'information

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à compléter est présenté en annexe 1.

Complétude du dossier :

Il conditionne la recevabilité du dossier proposé par le candidat et déclenche le processus d'instruction. Afin de respecter l'équité, aucune pièce complémentaire ne sera demandée. Les dossiers déclarés incomplets ne seront pas instruits.

Prise en compte du cahier des charges :

L'instruction des dossiers s'attachera en premier lieu à vérifier l'adéquation du dossier déposé par rapport au cahier des charges.

Critères de sélection :

Une attention particulière sera apportée aux dossiers portés par des structures reconnues et œuvrant à destination des aidants sur leurs territoires.

En outre, le candidat doit être capable de démontrer qu'il est un acteur dynamique sur le territoire et qu'il s'inscrit dans une démarche partenariale afin d'être en mesure de déployer rapidement les trois missions qui lui seront confiées.

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature complet devra être adressé, uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante : ars-oc-aidants@ars.sante.fr

Pour toute précision et/ou complément d'information, vous pouvez adresser votre demande à : ars-oc-aidants@ars.sante.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 17 novembre 2025

Période de notification des lauréats : décembre 2025

Date de démarrage souhaitée : 1^{er} janvier 2026

Annexe 1 :

Coordination régionale des PFR et des PPA / Communication régionale Axe Aidants

Dossier de candidature – 2025

Document à renseigner sur dix pages maximum

1. Présentation de la structure

a) Identification de la structure

- ❖ Nom de l'organisme :
- ❖ N° FINESS géographique : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
- ❖ N° SIRET :
- ❖ Téléphone :
- ❖ Courriel :

b) Identification du représentant légal

- ❖ Nom et Prénom :
- ❖ Fonction :
- ❖ Téléphone :
- ❖ Courriel :

c) Identification de la personne chargée du présent dossier

- ❖ Nom et Prénom :
- ❖ Fonction :
- ❖ Téléphone :
- ❖ Courriel :

2. Description du projet

a) Modalités de mise en œuvre du dispositif

b) Partenariats et coopérations

c) Communication

d) Budget prévisionnel annuel 2026 détaillé

e) Profils/fiches de poste des personnels pressentis